

Compte rendu de la réunion de bureau du 13 janvier 2021

Etaient présents :

Pierre Yves LE TROCQUER, Nathalie RENAULT, Roger SIOHAN, Henri ROYE, Bernard LINDENBERG ;

Absent excusé :

Hervé JUDIC

La réunion s'est tenue après un échange avec Eric LE BAIL, Président du FLL, sur la situation globale du Foyer et particulière de la section Karaté.

Ordre du jour :

- Caler la fin de saison sur le plan des cotisations ;
- Prévoir les modalités d'information de nos adhérents pour la saison en cours pour tout ce qui concerne les cotisations 2020 2021 ;
- Organisation du protocole de paiement pour la prochaine saison.

Les décisions prises :

- Pour la saison en cours, procéder au remboursement de tous les adhérents sur la base suivante :
 - * l'adhésion au karaté est composée de la licence fédérale (37€), la carte FLL (30€), 3 trimestres de cours ;
 - * un trimestre entamé est dû en intégralité (partie cours) ;
 - * la licence et la carte FLL ne sont pas remboursables ;**en conséquence, le montant du remboursement est égal à 2 trimestres de cours de la saison 2020/2021.**
- Nous souhaitons tous reprendre le plus vite possible le karaté mais nous devons tenir compte des directives sanitaires en vigueur. Rien ne nous permet de dire qu'une reprise dans les prochaines semaines nous permettrait de terminer l'année sportive.
En conséquence, il est décidé que tous les adhérents remboursés pourront reprendre l'entraînement dès que celui-ci sera autorisé, sans qu'il ne leur soit demandé quelque cotisation complémentaire que ce soit.
- Concernant d'éventuels nouveaux adhérents au cours des mois à venir :
il est décidé que la cotisation demandée consistera en 1 trimestre plus la licence fédérale et la carte du FLL.

Saison 2021 et suivantes :

Une simulation est faite en partant du tableur 2020.

Toutes les composantes de calcul de la cotisation sont présentées ainsi que les différentes catégories tarifaires.

L'évolution pour la prochaine saison sera la suivante :

Décisions prises concernant les cotisations :

- Toutes les cotisations seront prises en 3 chèques en début de saison, 2 chèques pour les arrivants du 2^{ème} trimestre, 1 chèque pour les arrivants du 3^{ème} trimestre.
- Le 1^{er} chèque correspondra à la licence Fédérale + la carte FLL + 1 trimestre de cours ;
- Les chèques suivants correspondront aux trimestres de cours.
- Nous n'accepterons plus les chèques vacances.
- Nous accepterons les bons CAF qui servent au paiement partiel de la cotisation enfants.
- Les encaissements en banque seront organisés selon le calendrier suivant :
 - * 1^{er} chèque au moment de l'inscription ;
 - * 2^{ème} chèque en janvier ;
 - * 3^{ème} chèque en avril.

Décisions prises concernant les modalités administratives de début de saison :

Comme cette saison, les membres du bureau assureront les « permanences inscriptions » à chaque séance en septembre et octobre.

Ils disposeront d'un ensemble de documents leur permettant de préciser aux personnes qui s'inscrivent le nombre et les différents montants de chèques qu'ils doivent remettre. Par exemple, pour une cotisation à 205€, le premier chèque sera d'un montant de 113€ (licence/carte/1 trimestre de cours), le 2^{ème} de 46€, le 3^{ème} de 46€.

En cas de paiement associant les bons CAF, le montant de celui-ci sera déduit du montant du 1^{er} chèque à verser. Les chèques suivants correspondront aux trimestres de cours.

Le règlement intérieur de la section fera état de ces dispositions.